



Sanctions prévues par la Loi 9

Employé

Première infraction : 500 \$ à 1 500 \$

Récidive : 1 000 \$ à 3 000 \$

Commerce

Première infraction : 1 500 \$ à 7 500 \$

Récidive : 3 000 \$ à 15 000 \$

**Mineur (moins de 16 ans) qui achète une boisson
énergisante**

Amende : 100 \$

→ PIÈCE D'IDENTITÉ REQUISE ←